



Projet éducatif

PERISCOLAIRE EXTRASCOLAIRE

2026/2027



AVANT PROPOS

Aux côtés des parents et de l'école, la Ville de Troyes participe à la construction du parcours éducatif de l'enfant en proposant, pour chaque âge, des structures d'accueil éducatif et de loisirs collectifs.

Sur le territoire communal, le parcours éducatif de l'enfant est ainsi accompagné au moyen de structures d'accueil des jeunes enfants, restaurants scolaires, garderies périscolaires, études surveillées et accueils de loisirs péri et extra-scolaires.

L'objectif de cette offre de service est double : d'une part, permettre à l'enfant de se confronter aux règles de vie en société, d'acquérir des compétences et connaissances, de développer ses potentiels ... et d'autre part permettre aux parents d'entreprendre et/ou de poursuivre leur quotidien socio-professionnel.

L'engagement de la Ville et de ses partenaires en faveur d'un parcours éducatif cohérent et de qualité est formalisé au moyen du Projet Educatif de Territoire (PEdT). En réponse à la demande des familles, la semaine scolaire est répartie sur 4 jours, lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les accueils de loisirs sont donc ouverts tous les mercredis et durant les vacances scolaires.

I. VALEURS EDUCATIVES

Troyes place l'enfant au cœur de la réflexion éducative. La Convention Internationale des Droits de l'enfant donne ainsi un cadre général de référence en la matière, aussi les équipes pédagogiques doivent s'appuyer :

- sur la reconnaissance et le respect des droits fondamentaux de chaque enfant
- sur la valorisation de son identité, de sa culture, de sa langue et de ses origines
- sur la mise en place d'un environnement éducatif favorisant l'épanouissement personnel, intellectuel et physique
- sur la promotion des valeurs de paix, de tolérance, d'égalité et de respect mutuel
- sur la préparation des enfants à devenir des citoyens responsables, capables de vivre dans une société démocratique et solidaire
- sur le respect du milieu naturel, afin de développer une conscience écologique et une responsabilité envers l'environnement

Dans cette démarche d'éducation partagée, les accueils de loisirs municipaux promeuvent la laïcité, la mixité et l'égalité d'accès aux activités.

De manière complémentaire, la démarche éducative de la Ville de Troyes s'articule autour des objectifs suivants :

- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation : en suscitant le désir de connaissance et de savoir-faire, en encourageant l'expression et la confrontation d'idées, et en rendant les enfants acteurs de leur quotidien et des animations.

- Encourager les réussites : en veillant à la cohérence et à la complémentarité entre les différents temps de l'enfant, tout en privilégiant le jeu et l'approche ludique.
- Promouvoir le bien-être et la santé : en favorisant la découverte d'activités physiques et sportives, en respectant les rythmes biologiques de l'enfant et en participant à l'éveil au goût.
- Participer à la construction citoyenne : en proposant des actions permettant de s'approprier la cité, en développant l'esprit d'initiative et l'esprit critique, et en ouvrant des espaces de discussion et de débat.
- Valoriser le respect : dans la relation d'égalité filles-garçons, dans l'attention portée à la place de chacun au sein du groupe, et dans l'appréhension des différences et des diversités.

II. ACCUEIL ET RELATIONS AVEC LES FAMILLES

Les horaires, tarifs et conditions d'accueil sont définis par un règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal.

Les accueils de loisirs sont accessibles à tous les enfants de 3 à 12 ans scolarisés.

Lorsque la maladie chronique ou le handicap nécessitent une adaptation des modalités d'accueil, un contrat d'accueil est établi après un dialogue avec la famille, l'enfant et éventuellement les intervenants médico-sociaux.

Accompagner les parents dans la gestion des temps libres de leurs enfants c'est agir en faveur de la coéducation. C'est pourquoi les équipes d'animation veillent à proposer des modalités d'accueil propices à l'écoute des familles pour favoriser la compréhension réciproque, nouer des relations constructives et de confiance. A cet effet, le directeur de l'accueil de loisirs ou un animateur est systématiquement présent dans le hall d'accueil au moment des arrivées et départs.

Les contraintes sociales et professionnelles de même que les situations familiales ne permettent pas toujours aux parents de bénéficier de cet espace de dialogue. C'est pourquoi les équipes d'animation utilisent des supports diversifiés garantissant la diffusion de l'information auprès des publics.

Par ailleurs, la participation de l'utilisateur ou d'un groupe d'utilisateur est un processus à encourager et à accompagner, cette action concourt à la démarche citoyenne.

Les équipes pédagogiques sont donc incitées à mettre en œuvre des méthodes et outils adaptés selon les tranches d'âge, pour favoriser la prise de parole, la formulation des attentes, l'expression d'idée, la co-construction d'animation....

Les parents seront invités périodiquement à s'exprimer sur leur perception du service et propositions.

III. LES PROJETS PEDAGOGIQUES

Les projets pédagogiques sont conçus comme un contrat de confiance entre l'équipe d'animation, les intervenants, les parents et les enfants. Ils définissent les conditions de fonctionnement et servent de référence tout au long de l'action. Ces projets permettent de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Ils s'appuient notamment sur le patrimoine historique, culturel et naturel local, afin de contribuer à la valorisation du territoire de vie des enfants et prennent aussi vie avec la conclusion de partenariats ou le recours à des prestataires.

Afin de permettre aux enfants de faire des choix, de prendre des responsabilités... en étant informés, les projets pédagogiques intègrent également une dimension préventive notamment en matière de préservation des ressources naturelles, lien social et santé.

Ils sont consultables au sein de chaque accueil de loisirs et sur le portail famille.

Les équipes pédagogiques des secteurs Dumont/Vassaules, Marots, Sénardes/Point du Jour, Centre-ville et Chartreux portent chacun leur projet pédagogique péri et extrascolaire qui intègre les enjeux relatifs à la maîtrise de langue, la compréhension logique, la coordination spatio-temporelle, la créativité et aux savoir-être indispensables à la vie collective.

Pour chaque vacance, les Accueils de Loisirs construisent un projet pédagogique propre, permettant ainsi de multiplier les opportunités de découverte et de rencontres.

Pour chaque âge :

Les activités et rythmes de fonctionnement mis en œuvre tiennent compte des caractéristiques de chaque tranche d'âge.

Les 3-6 ans :

Entre 3 et 6 ans, les enfants ont besoin de :

- Comprendre le monde :
- Les activités leur permettent d'observer, de toucher, de sentir, de goûter et leur font vivre des expériences concrètes et ludiques au moyen des activités basées sur les 5 sens.
- Le jeu sous toutes ses formes (de construction, d'expression, d'évolution, d'identification...) participe pleinement à l'éveil de l'enfant. C'est la période où l'enfant joue en imitant, où l'enfant ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue...Il doit pouvoir aussi faire des jeux personnels et rêver.
- Les activités doivent être courtes et variées pour répondre au besoin de changement fréquent de centres d'intérêt.

- Les rituels, activités lors du temps d'accueil, des histoires à des horaires identiques sécurisent les jeunes enfants et leur donnent des repères dans la perception du temps et de l'espace.
- Devenir plus autonomes :
- Il est encore nécessaire d'accompagner les gestes de la vie quotidienne en leur permettant de se sentir encouragés et valorisés (ex : lors des repas, des rangements de salles...).
- Développer leur sens du collectif :
- La mise en place de quelques règles de vie en commun à des moments ritualisés permet d'asseoir les règles. Des activités fonctionnelles mais souvent éducatives donnent sens dans la vie du groupe (ex : on écoute celui qui parle...) et l'utilisation d'un personnage permet de capter l'attention et la relation au personnage qui vit des situations identiques à celles des enfants favorise l'intérêt porté aux consignes demandées.
- Un rythme de vie adapté :
- Cela nécessite de prévoir sur la journée des temps courts d'activités, des temps calmes, des temps de repos et de sieste. En cas de sortie avec déplacement, les trajets en autocar ne doivent pas excéder deux heures (aller-retour) pour préserver les enfants d'une fatigue excessive. La sieste doit être sécurisante, accompagnée et le réveil échelonné doit permettre à l'enfant de se réveiller tranquillement (tout en fixant une limite de durée maximale pour la sieste).
- Le temps de repas est un temps éducatif à part entière. Les animateurs partagent ce temps fort de la demi-journée (temps d'apprentissage des gestes quotidiens, temps d'échange, temps de transmission des plaisirs de la table en goûtant des aliments nouveaux, en verbalisant ses sensations gustatives ou olfactives...).

L'enfant à cet âge doit être accompagné à tout moment dans ses multiples explorations motrices, sensorielles, sociales et affectives.

L'équipe d'animation veille à favoriser :

- L'aménagement d'espaces ouverts sécurisants et riches
- La découverte de nombreux supports
- Le passage à l'action

Les 6-9 ans :

Entre 6 et 9 ans, l'enfant est avide d'action, d'exploration. Son intérêt pour les activités en groupe s'agrandit. L'équipe d'animation leur propose :

- Des activités basées sur le jeu pour susciter la curiosité et permettre à l'enfant de faire des découvertes tout en s'amusant.
- Des ateliers qui privilégient la manipulation, la pratique, l'expression parce que c'est en faisant par soi-même que l'on comprend le mieux...
- Des activités qui privilégient le groupe, l'apprentissage de règles de vie

obligatoires, mais aussi la possibilité de les définir ensemble et ainsi poursuivre l'accompagnement vers l'autonomie...l'enfant est responsabilisé sur les espaces de vie. Proposer un fil rouge thématique, ludique et captivant et des sorties intégrées dans la thématique : une façon divertissante d'approfondir le thème tout en élargissant l'horizon de l'enfant.

- Une alternance des temps : temps libres, temps calmes, temps de défoulement, temps d'activité et temps de repas pour donner sens à la journée tout en respectant les rythmes de l'enfant.

A cet âge l'enfant a besoin de fabriquer. Il a aussi besoin de se voir confier des tâches à sa mesure. C'est le début des grands jeux collectifs où la variété des activités est primordiale pour enrichir le développement psychomoteur et se confronter aux règles à respecter pour bien vivre ensemble.

L'équipe d'animation veille à favoriser :

- La découverte de différents milieux
- Les situations d'exploration et d'aventure
- La maîtrise technique des supports proposés
- Les situations de prise de responsabilité

Les 9-12 ans :

Entre 9 et 12 ans, c'est une période charnière où l'individu est en pleine mutation, une étape de changement physique mais aussi psychologique et relationnel. L'enfant va remettre en cause le cadre dans lequel il évolue. Il a besoin d'en éprouver le bien fondé et la solidité. Il consolide son autonomie et renforce sa personnalité. L'équipe d'animation propose :

- Des activités sportives et ludiques pour se détendre.
- Des activités basées sur la démarche expérimentale, la recherche ou la créativité. Les ateliers s'appuient le plus possible sur leurs idées et leurs expériences, pour que les enfants soient actifs dans leurs démarches.
- Des moments forts entre copains, importants pour construire un nouvel espace social, s'identifier au groupe et inciter la prise d'autonomie dans l'action collective.
- De se confronter à un cadre stable mais avec des espaces de liberté où les règles sont choisies et négociables pour gagner en autonomie.

L'enfant de cet âge est friand de confrontation aux autres mais aussi de nouveaux espaces où il pourra progressivement construire son autonomie pour découvrir ses propres limites.

L'équipe pédagogique veille à favoriser :

- La compréhension et l'appropriation de son environnement
- La mise en œuvre de défis, de challenges
- Les situations d'autonomie et de prise de responsabilité.

IV. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Le directeur(trice) :

- Assure la gestion pédagogique (garant des orientations éducatives...), technique (réglementation, sécurité...) et administrative (présences...)
- Elabore et conduit avec l'équipe d'animation le projet pédagogique, en mobilisant les moyens adaptés,
- Est garant du respect des réglementations en vigueur
- Anime l'équipe pédagogique
- Mobilise les principaux acteurs pour assurer une prise en compte de l'enfant accueilli dans sa globalité

Il/elle est l'interlocuteur(trice) privilégié(e) des familles et veille aux conditions de rencontre avec elles afin de favoriser un échange de qualité.

Les animateurs(trices) :

- Assurent la sécurité physique et affective des enfants en respectant les réglementations en vigueur,
- Elaborent et conduisent les activités auprès des enfants en mettant en œuvre les objectifs du projet pédagogique.

Les enfants sont sensibles à l'accueil humain et aux relations qu'ils vont tisser avec l'équipe pédagogique. L'animateur est à la croisée d'un ensemble de missions pour lesquelles il a besoin d'être identifié clairement. Les attitudes pédagogiques de l'animateur (jouer avec, faire jouer et laisser jouer...) avec les enfants vont permettre d'amener ces derniers à une certaine autonomie. Les autres attitudes pédagogiques de l'animateur auprès des enfants (donner à faire, permettre au groupe de décider, faire émerger des projets...) sont pratiquées pour les accompagner vers l'indépendance.